

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOORBIES



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 030-213001050-20240711-ARR357_2024-AR

S²LO

ARRETE DE REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES CAMPING CARS
HAMEAU DE L'ESPEROU

Nous, Maire de la Commune de Dourbies

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe,

Vu l'article R 111-41 et R 111-44 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté municipal N° 168 du 10 juin 2020

Considérant que le stationnement des camping-cars pour la pratique du camping dans le lotissement « L'Aigoual » et « Le Serre de l'Aigoual » au hameau de l'Espérou occasionne une gêne aux riverains, et des risques pour la salubrité publique,

Considérant que les camping-cars peuvent séjourner dans l'aire naturelle de camping mise à leur disposition en limite du lotissement,

Arrête :

Article 1^{er} : Le stationnement des camping-cars pour la pratique du camping soit avec déballage de matériel (auvent, tente, table, barbecue, linge, ou vérins stabilisateurs) est interdit sur les voies communales : rue du Camping, rue des Douze, rue du Serre, Impasse de la Combe, et sur les parkings du lotissement.

Article 2 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

AMPLIATION du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Madame la Sous-Préfète du Vigan

- Madame le commandant de gendarmerie du Vigan

En Mairie le 11 juillet 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

